

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



09003273

TRIBUNAL DE COMMERCE

24 -12- 2008

NIVELLES

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/01/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0894292092

Dénomination

(en entier) : **Association Eugène Malevé**

Forme juridique : Association de droit public

Siège : Place de Maret, 1 à 1350 Orp-Jauche

Objet de l'acte : **Nominations**

A) Aux termes de l'assemblée générale de l'association de droit public "Association Eugène Malevé" dont le siège social est situé à Orp-Jauche, Place de Maret, 1, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0894.292.092, qui s'est tenue le 29 août 2007, il a été pris les résolutions suivantes:

1) Ratification de la désignation des membres de l'assemblée générale à savoir:

- membres de droit: les bourgmestres d'Orp-Jauche, d'Hannut et de Lincet ou leur représentant, de même que les 4 échevins et le président du CPAS d'Orp-Jauche;

- membres ordinaires:

* Monsieur A. BAMS, Mesdames M.GOVERS, D. SANABRIA, M.J. GASIAUX, conseillers communaux d'Orp-Jauche ainsi que deux membres du conseil communal à désigner par le groupe MR;

* Madame V. GHENNE, Messieurs A. GOSSIA et E. VRANCKX, conseillers du CPAS d'Orp-Jauche;

* Madame C. MARTIN et Messieurs A. DEREÉ et L. LEROY, membres et représentants de l'ASBL "Top Seniors"

et ce proportionnellement à la représentativité communale des groupes politiques démocratiques d'Orp-Jauche.

2) Désignation des membres du conseil d'administration à savoir:

- Mesdames M.GOVERS, D.SANABRIA, V.GHENNE et C.MARTIN;

- Messieurs A.BAMS, J.GASIAUX, A.GOSSIA, E.VRANCKX, A.DEREÉ, L.LEROY;

- deux membres du conseil communal d'Orp-Jauche à désigner par le groupe MR.

B) Aux termes de l'assemblée générale de la même association qui s'est tenue le 25 juin 2008, il a été pris les résolutions suivantes:

1) Ratification de la nomination par la Commune d'Orp-Jauche de deux membres du groupe MR de l'assemblée générale à savoir:

- Madame Héloïse FONTAINE, conseillère communale et Monsieur Gilbert VANNIER, conseiller communal

2) Désignation de deux membres du groupe MR du conseil d'administration:

- Madame Héloïse FONTAINE, conseillère communale et Monsieur Gilbert VANNIER, conseiller communal

3) Désignation de deux membres du groupe MR de l'assemblée générale de la SCRL Eugène Malevé:

- Madame Héloïse FONTAINE, conseillère communale et Monsieur Gilbert VANNIER, conseiller communal

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature